

MONTIGNY-LÈS-VESOUL

Pour le bien-être des aînés



La commune prend en charge 50 % des frais d'installation.

Apporter sa contribution au confort et à la sécurité des personnes âgées, tel est le credo de la municipalité de Montigny-lès-Vesoul. Les membres du centre d'action communal et social de la commune se sont réunis dernièrement pour signer une convention de partenariat avec l'association d'aide à domicile Eliad. Le document a été paraphé par Marie Causeret, membre du conseil d'administration d'Eliad, et Philippe Combrousse, maire et président du CCAS.

À travers cette démarche, la commune démontre, s'il en était besoin, son attachement aux conditions de vie des personnes

âgées domiciliées sur son territoire et souhaite améliorer leur bien-être.

Ce partenariat permet de faciliter l'accès au service de téléassistance aux Montinois à travers la prise en charge par la commune de 50 % des frais d'installation.

L'abonnement mensuel reste à la charge du bénéficiaire, mais, peut faire l'objet de déductions fiscales et/ou d'aides financières (allocation personnalisée d'autonomie, caisse de retraite, assurance maladie...).

En outre, Eliad propose un abonnement à tarif préférentiel pour les personnes déjà clientes de l'une de ses prestations.